

STATUTS D'EMPLOIS

STATUTS	Permanence	Avantages en nature	Avantages en compensation monétaire	Avantages en compensation monétaire (12,13 %)
Régulier menant à la permanence				
20 heures à 35 heures	Protection salariale à 100 % pendant 5 ans suivant l'inscription sur la liste des personnes salariées de soutien en disponibilité au Bureau national de placement (avec recyclage obligatoire)	Oui	S. O.	S. O.
Régulier ne menant pas à la permanence				
Moins de 20 heures	Non	Non	Oui Moins de 17 ans : 8,77 % 17 ans – 18 ans : 9,25 % 19 ans – 20 ans : 9,73 % 21 ans – 22 ans : 10,22 % 23 ans – 24 ans : 10,71 % 25 ans et plus : 11,21 %	Oui 12,13 %
Temporaire				
Prédéterminé 6 mois et plus, 20 heures et plus	Non	Oui	S. O	S. O
Autres	Non	Non	Oui Moins de 17 ans : 8,77 % 17 ans – 18 ans : 9,25 % 19 ans – 20 ans : 9,73 % 21 ans – 22 ans : 10,22 % 23 ans – 24 ans : 10,71 % 25 ans et plus : 11,21 %	Oui 12,13 %

U
CPNCF

MB
FEESP-CSN